

Savoir faire ses demandes de prestation

(à lire et à conserver)

(Les conditions d'attribution des prestations s'apprécient à la date d'adhésion de la Scop à l'Union Sociale des Scop et des Scic)

CENTRE AÉRÉ PETITES VACANCES

(Article Article 6-3-1-5)

Vous avez 6 mois pour nous adresser vos demandes à compter du 1^{er} jour du début de la prestation (art.3)

Vous avez 6 mois de présence le premier jour des vacances scolaires de Noël, Février ou Pâques (*les vacances de la Toussaint sont exclues*).

Votre enfant à moins de 16 ans le 1^{er} juillet de l'année concernée.

Vous pouvez produire une facture justificative de la réalisation de cette prestation.

**Le séjour est réalisé
ou la facture est réglée**

...Alors vous pouvez demander à votre SCOP employeur un imprimé de demande de prestation que vous complétez.

Cet imprimé, sur lequel figurera la date d'entrée dans la Scop, devra être tamponné et signé par la personne responsable de la SCOP.

Vous joindrez à votre demande

Votre famille n'a jamais perçu l'une ou l'autre de nos prestations, (virement bancaire ou chèques lire), vous devez nous adresser la copie complète du livret de famille.
Si vous êtes une famille recomposée vous devez justifier que les enfants sont à votre charge.
Un RIB ou RIP.

Vous n'avez pas à nous adresser à chaque demande la copie de votre livret de famille, de votre carte d'identité et de votre RIB.

Dans tous les cas vous devez impérativement nous adresser

**avec l'imprimé
de demande**

La copie de la facture acquittée du centre aéré indiquant le nom de l'enfant, les dates auxquelles l'enfant a participé au centre de loisir durant les petites vacances scolaires de votre académie (hors vacances de la Toussaint) le montant de la facture restant à votre charge que vous avez réglé.

Les 2 premières pages de l'avis d'imposition du foyer fiscal ou de chaque membre du couple de l'année dernière N-1 sur les revenus de l'année N-2.

Tout dossier incomplet retarde son traitement. Un mail de réclamation des pièces manquantes sera adressé à votre SCOP. Sauf pour l'avis d'imposition qui ne sera pas réclamé.

La non production de l'avis d'imposition de l'année dernière aura pour conséquence l'attribution de la prestation la plus basse (T4) sans qu'il soit possible de faire un ajustement.

**L'envoi de l'avis d'imposition de l'année en cours est une perte de temps.
Ce document sera détruit.**

Ni agrafe,
ni scotch,
les documents
seront
numérisés

SCOP N° Confédéral

CENTRE AÉRÉ PETITES VACANCES

Vous avez pris connaissance des conditions d'attribution et vous les respectez (ancienneté, âge de l'enfant, période éligible). **Vous devez joindre à cet imprimé les pièces justificatives exigées.** Cette prestation vous sera versée une fois par enfant désigné ci-dessous sur la base de votre avis d'imposition de l'an dernier **si votre demande nous parvient dans les 6 mois qui suivent la date du premier jour d'accueil en centre aéré.** Mode de paiement : virement bancaire ou postal

SALARIÉ

Mail : _____
indiquez en MAJUSCULE votre adresse mail

Nom : Prénom :

Adresse complète :

COOPÉRATIVE

Mail : _____
indiquez en MAJUSCULE votre adresse mail

Raison sociale :

Adresse :

Temps complet
Temps partiel..... heures hebdomadaires
Cachet

*Nous attestons que le salarié ci-dessus désigné
est employé dans notre coopérative depuis le :*
A.....le
Signature

ENFANTS BÉNÉFICIAIRES

Noms	Prénoms	Date de naissance

PIÈCES À JOINDRE

Si la famille n'est pas créée dans nos fichiers : copie complète du livret de famille RIB ou RIP

Vous n'avez pas à nous adresser la copie du livret de famille, de la carte d'identité et le RIB ou le RIP à chaque demande.

OBLIGATOIRE

- Facture détaillée et acquittée du centre aéré
- Les 2 premières pages de l'avis d'imposition de l'année dernière (N-1 sur les revenus de N-2)
(le nom et les coordonnées postales, la composition du foyer fiscal)

Union Sociale
de scop
et des SCIC

Adresser votre demande tamponnée et signée par le responsable de la SCOP à
UNION SOCIALE DES SCOP ET DES SCIC

61, Boulevard de Picpus - 75012 Paris - Tél : 01 43 07 18 08 - Fax : 01 43 41 50 44 - E-mail : union.sociale@wanadoo.fr

lescop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES